

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 mai 2015**

**Absents** : **Maryse VIPREY** donne procuration à Chantal DERAY (sauf pour la délibération concernant l'échange de terrain entre la commune et Monsieur Patrick VIPREY) ; **Patrick VERDIER** donne procuration à Georges POITREY

**Convocation** : 30 avril 2015

**Secrétaire** : Marie-Hélène QUINNEZ

**début de séance** : 20h07

### **Ordre du jour**

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

#### **1) URBANISME**

- **PC 025 631 15 C0001** – Déposé par Monsieur Yannick RONNAT, 4 « A Montoille », le 19 mars 2015 pour la construction d'une annexe de 40 m<sup>2</sup> - Instruction en cours
- **PC 025 631 15 C0002** – Déposé par Monsieur François PERTUIS, 3 Rue du Pontot, le 20 mars 2015 pour l'aménagement de combles, la construction d'une véranda, d'une terrasse, d'une piscine et aménagements extérieurs – Instruction en cours
- **DP 025 631 15 C0001** – Déposé par Monsieur Georges POITREY, 13 Rue de la Riette, le 26 mars 2015 pour la construction d'un abri voiture non clos – Accordé
- **DP 025 631 15 C0002** – Déposé par Monsieur Sébastien JANDOT, Lotissement les valimbelles, pour la construction d'une piscine – Accordé
- **DP 025 631 15 C0003** – Déposé par Monsieur Mickaël KIRSCH, Aux Champs de la Croix, le 07 mai 2015 pour la construction d'une piscine – Instruction en cours
- **DP 025 631 15 C0004** – Déposé par Monsieur Julien TARBY, 8 Rue de Gevrey, le 07 mai 2015 pour la construction d'une extension de garage – Instruction en cours
- **Déclaration d'intention d'aliéner** – parcelles cadastrées section AB n°396 et 411 – la commune ne fait pas valoir son droit de préemption
- **Echange de terrains commune / Patrick VIPREY**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération n° 2015 – 03 – 03 prise en conseil municipal du 10 mars 2015 et concernant l'échange de terrains Commune / Patrick VIPREY. En effet, Maryse VIPREY, 3<sup>ème</sup> adjointe, étant la sœur de Monsieur Patrick VIPREY, elle ne peut prendre part au vote. La procuration de Maryse VIPREY à Chantal DERAY est donc effective pour la réunion du Conseil Municipal excepté pour cette délibération. L'exposé du Maire entendu concernant la cession de Monsieur Patrick VIPREY des parcelles cadastrées section B n°1426, 1428 et 1432 au profit de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, s'engage à céder des terrains communaux en section B(02) pour une surface de 144 m<sup>2</sup> au prix de 2€ le m<sup>2</sup> lors de la réalisation du futur chemin communal « Rôte Dessous ». Les terrains devront être contigus au chemin communal et aux terrains de Monsieur Patrick VIPREY. Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

#### **2) PLAN LOCAL D'URBANISME**

##### **• Nouvel intervenant pour la gestion des eaux pluviales**

Le Maire expose la proposition d'un nouvel intervenant, le cabinet HYDRAULICANA, dans l'élaboration du PLU de la Commune, pour les raisons suivantes :

- La présence d'un substratum marneux sur une grande partie de l'espace urbanisable de la commune avec une très faible capacité d'infiltration favorise grandement le ruissellement des eaux météoriques. Afin de prévenir les problèmes d'inondation pluviale et de réémergence aval pour les futurs aménagements, l'infiltration des eaux pluviales tant des espaces privés que publics est à proscrire. Pour se faire, un règlement d'assainissement pluvial est à intégrer au PLU, règlement précisant les conditions de gestion des eaux pluviales, en particulier le niveau de régulation imposé. En complément de l'élaboration du règlement d'assainissement pluvial, pour s'assurer des capacités d'évacuation du réseau, le cabinet propose pour l'aval des deux collecteurs principaux, c'est-à-dire sur le tronçon Grande Rue – Ruisseau des Noues un calcul du débit décennal dans la situation actuelle de l'urbanisation et un comparé de la débitance (capacité d'évacuation maximale). Ceci permettra de définir la réelle capacité de débit supplémentaire de chaque collecteur tout au moins sur la partie aval du réseau où le débit est maximal et de définir un ratio de rejet plus adapté. Le montant total de l'intervention s'élève à 2 700 euros HT. Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

##### **• Avenant de complément d'étude**

Le Maire expose que, dans le cadre de la progression du travail en cours sur l'élaboration du PLU de la commune, un avenant apparaît nécessaire sur plusieurs points : \* Prolongation du délai d'exécution dans la mesure où le temps initialement prévu est dépassé du fait de l'évolution des documents supra communaux (SCoT et 2PLH), des lois (Grenelle et ALUR) et de leur application, \* actualisation de l'écriture du rapport de présentation du PLU au regard de ces évolutions, \* ajustement du travail de zonage et de l'écriture réglementaire, \* augmentation du nombre de réunion du cabinet CHARTIER. Ce temps est estimé à 8.5 jours plein équivalent 600 euros / jour soit 5 100 euros HT. Après délibération, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

##### **• Avenant mise à jour de l'étude environnementale / compatibilité PLU SCoT / Natura 2000**

Depuis l'étude d'environnement de la révision du PLU présentée en mai 2009, les données officielle à intégrer aux états initiaux de l'environnement ont évolué : nouveau découpage des fichiers Znieff, nouveaux inventaires des zones humides, nouvelle reconnaissance des risques et renforcement des exigences de l'Etat sur l'enjeu des risques. Les conditions de prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme ont changé sous l'effet des lois Grenelle 1 et 2. Aujourd'hui, les services de l'Etat demandent une notice d'incidence Natura 2000, la commune étant directement concernée par la zone Natura 2000. La présentation de 2009 est ainsi à reprendre pour être en conformité avec tous les changements intervenus : 1) mise à jour de l'étude de 2009 et réécriture conforme aux exigences du nouveau porter à connaissance, réécriture du diagnostic, des effets du projet et des mesures d'atténuation recommandées et reprise du

PADD. 2) Etude de la compatibilité avec le SCoT, analyse des exigences environnementales et paysagères du SCoT de l'agglomération bisontine, analyse du cadre environnemental et rédaction du mémoire. 3) Dossier d'incidence Natura 2000, analyse du document d'objectif Natura 2000 « Vallée de la Loue », rédaction d'un dossier sur les incidences du PLU sur les sites Natura 2000. Le Coût de l'opération s'élève à 3 500 euros TTC. Le Conseil Municipal décide d'étudier plus précisément cet avenant avant de prendre une décision.

### 3) FINANCES

#### • Proposition de prêt bancaire à court terme

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est opportun de recourir à un emprunt court terme relais dans l'attente de la vente des terrains du lotissement. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des 3 propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt court terme relais dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 200 000 € ; Durée : jusqu'à 3 ans ; Taux fixe : 0.99 % ; Frais et commission : 0.10 % du capital emprunté, payable à la signature, avec un minimum de 150 € ; Remboursement : par affectation de la vente des terrains du lotissement communal. Le Conseil Municipal approuve la décision et autorise le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

### 4) LOTISSEMENT

#### • Annulation du compromis de vente LOT E

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur DI BERNARDO d'annulation du compromis de vente du lot E du lotissement communal sans indemnité de part ni d'autre. Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve cette annulation sans indemnité et autorise le Maire à signer l'acte d'annulation correspondant auprès de Maître Damien ROUSSEL, notaire à SAINT-VIT.

#### • Nouvelle proposition d'achat LOT E

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition d'achat qu'il a reçu :

LOT E / Surface 926 m<sup>2</sup> : M. Teddy ROLLAND et Mme Solène ROBICHON – offre à 51 666.66 € HT

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal accepte cette offre et autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif. Les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs. Un accord de prêt de leur banque sera demandé avant la signature du compromis de vente.

#### • Remboursement frais de mise en ligne sur leboncoin.fr à Sylvain DOUSSE

Le Maire expose que Monsieur Sylvain DOUSSE, 2<sup>ème</sup> adjoint, a dû régler personnellement les mises en ligne des annonces pour la vente des terrains du lotissement sur le site [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr), ce site ne permettant pas le paiement par mandat administratif. Celui-ci a réglé la somme de 41.52 € que le Maire propose de lui rembourser.

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de 41.52 € à Monsieur DOUSSE.

### 5) SALLE DE CONVIVIALITE

#### • Approbation du règlement intérieur

Le Conseil délibérera lors de la prochaine réunion.

#### • Tarifs de location

Le Maire présente les propositions tarifaires de location de la salle de convivialité faites par la commission « Affaires culturelles, sociales et sportives » :

- Associations et habitants de VORGES : Demi-journée : 20 € / journée complète : 40 €

- Associations et particuliers hors VORGES : Demi-journée : 25 € / journée complète : 50 €

- Forfait à l'année (36 semaines, ½ journée par semaine) : 350 €

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

### 6) QUESTIONS DIVERSES

• Cérémonie du 8 mai à 11h45 au monument au mort. Un pot de l'amitié sera servi en mairie

• Du fumier a été déposé par le GAEC DEFASNE (ABBANS-DESSUS) et le GAEC Du Ranch sur un terrain non approprié. Un courrier leur sera adressé avec copie à la Chambre de l'Agriculture et à la Préfecture du Doubs.

• Fleurissement du village : les personnes intéressées peuvent se présenter en mairie.

• Les arbustes plantés sur le domaine public le long du mur de Monsieur COUILLARD, Rue des Charmoilles, devront être retirés. Un courrier sera adressé au propriétaire concerné.

• Le conseil demande à Monsieur Mathieu CORNU, 36 Grande Rue, de remettre en état l'enrobé du trottoir devant sa maison, endommagé suite à des travaux. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

**Fin de séance : 23h30**